

ROUEN OLYMPIC CLUB

Patinoire de l'Île Lacroix

Centre Sportif Dr Duchesne -76000 ROUEN

Siret : 379 937 089 00017

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2016

Le 27 mai 2016 à 19h00, sur seconde convocation, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation faite du Comité Directeur en date du 25 avril 2016 et du 13 mai 2016.

Christophe D'AGOSTIN, en sa qualité de président de l'association, remercie l'ensemble des participants à l'assemblée générale pour leur présence.

L'Assemblée Générale est présidée par Christophe D'AGOSTIN, assisté de Philippe FLEURY, Secrétaire Générale, Philippe FLEURY est nommé secrétaire de séance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que 44 membres sur 193 sont présents ou représentés. Le quorum n'ayant pas à être atteint sur une seconde convocation, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour suivant:

- Modification de l'article 19 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Puis met au vote les résolutions, à savoir:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, compte tenu des modifications législatives et réglementaires demandées par le service des impôts, décide de procéder à la modification de l'article 19 des statuts "[L'actif net sera attribué conformément à la décision de l'assemblée, à une ou plusieurs associations loi 1901 ayant également un but non lucratif et un objet sportif.](#)"

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le président, autorise le Comité directeur à procéder aux modifications des statuts.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à Philippe FLEURY, porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi et les règlements.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h04 et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par le président, le trésorier et le secrétaire général.

LE PRESIDENT

Monsieur Christophe D'AGOSTIN

LE TRESORIER

Madame Marie-Thérèse FLANDRIN

LE SECRETAIRE GENERAL

Monsieur Philippe FLEURY